



FILIERE CULTURELLE

CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE SESSION 2018

Spécialité : MUSIQUE
Discipline : ALTO

Le concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, pour la spécialité musique et la discipline alto, a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour l'ensemble du territoire national.

I - Concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité musique – discipline alto.

A – Calendrier

Période d'inscription	31 octobre au 7 décembre 2017
Période de retrait des dossiers	31 octobre au 29 novembre 2017
Date limite de retour des dossiers	7 décembre 2017
Epreuve d'admissibilité	A partir du 8 février 2018 (date nationale) 7 mars 2018 (interne et troisième concours)
Réunion de jury d'admissibilité	7 mars 2018
Epreuves d'admission	Du 20 au 22 février 2018 et les 5, 6, 8, 9 et 20 mars 2018 (épreuve d'admission externe) Les 2 et 3 mai 2018 (épreuves d'admission troisième concours et interne)
Réunion de jury d'admission	3 mai 2018

B - Inscriptions

120 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 31 octobre et le 29 novembre 2017

Sur les 101 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 21 candidats n'ont pas été admis à concourir pour les motifs suivants :

- Pour le concours interne, 3 candidats ne remplissaient pas les conditions d'ancienneté requises et 2 autres n'ont pas transmis l'ensemble des pièces réglementaires dans les délais impartis, soit le 8 février 2018 (date nationale de début d'épreuve, cachet de la poste faisant foi),
- Concernant le troisième concours, 2 candidats avaient la qualité d'agent public sur des périodes similaires aux activités effectuées dans le secteur du privé,
- 14 candidats externes n'ont pas envoyé leur dossier professionnel (pièce obligatoire) avant la date réglementaire du 8 février 2018.

5 candidats ont annulé leur inscription (2 en interne et 3 en externe) :

Ainsi, 75 candidats ont été admis à concourir, selon la répartition suivante:

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
59	13	3

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 39 répartis de la manière suivante :

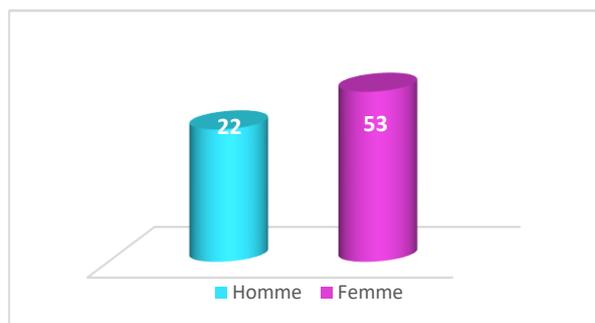
- concours externe : 25 postes,
- concours interne : 11 postes,
- troisième concours : 3 postes.

II - Candidats

A - Origine géographique

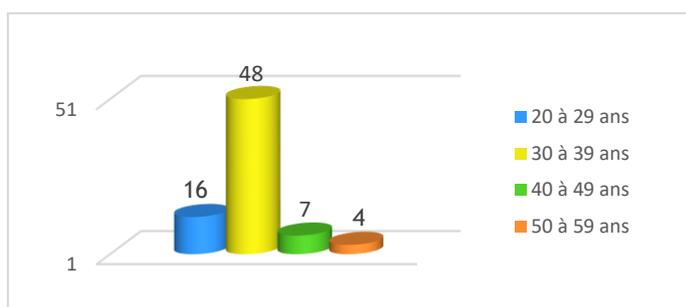
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Bretagne	1	Soit 4 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	1	
Normandie	1	
Hors Grand-Ouest	72	Soit 96 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B - Répartition hommes-femmes



70% de femmes admises à concourir contre 30% d'hommes

C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 35 ans.

III – Epreuve d'admissibilité (concours interne et troisième concours)

A - Déroulement

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 7 mars 2018 au Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes.

Sur les 13 candidats interne admis à concourir et convoqués à cette épreuve, 1 candidat était absent.

Les 3 candidats admis à concourir et convoqués en troisième concours étaient présents.

Soit un taux d'absentéisme de 7.69 %.

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Concours interne	13	12	7.69%
Troisième concours	3	3	0%
TOTAL	16	15	6.25%

B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve d'admissibilité est en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraîne l'élimination du candidat.

▪ **Exécution d'œuvres ou d'extraits d'œuvres :**

Le libellé réglementaire de l'épreuve : Exécution par le candidat, à l'instrument ou à la voix selon la discipline choisie lors de l'inscription, d'œuvres ou d'extraits d'œuvres, choisis par le jury au moment de l'épreuve dans un programme de trente minutes environ présenté par le candidat.

Durée de l'épreuve : 15 minutes ; coefficient 3

1 - Résultats de l'épreuve d'admissibilité pour le concours interne et le troisième concours

Concours interne				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
12	11.04	17.00	7.00	0
Troisième concours				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
3	11.83	15,00	7.00	0

7 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20 (6 en interne et 1 pour le troisième concours), soit près de 53 % des candidats présents.

Observations générales des jurys :

Certaines prestations manquaient de stabilité rythmique et/ou présentaient des soucis d'intonation. Le choix des œuvres interprétées n'a pas toujours été du niveau requis pour ce concours. Toutefois, le jury souligne avoir entendu de belles performances.

C - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

	Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	12		3	
Nombre de postes	11		3	
Meilleure moyenne / 20	17		15	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	6		2	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
	10	6	10	2

Soit 8 candidats admissibles

IV – Epreuves d’admission

A – Epreuve unique d’admission du concours externe

Les épreuves d’admission du concours externe se sont déroulées sur 3 sessions d’entretiens :

- du 20 au 22 février 2018 au Centre de Gestion d’Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard
- les 5, 6, 8 et 9 mars 2018 au Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes
- le 20 mars 2018 au Centre de Gestion d’Ille et Vilaine

Sur les 59 convoqués, 56 étaient présents, soit un taux d’absentéisme de 5.08 %.

Le libellé réglementaire de cette épreuve orale est le suivant : Le concours externe sur titres pour le recrutement des assistants territoriaux d’enseignement artistique principaux de 2e classe, spécialité « musique », permet au jury d’apprécier les compétences du candidat au cours d’un entretien dont la durée est fixée à trente minutes. L’entretien porte sur l’expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes à exercer ses fonctions dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d’emplois et le dossier professionnel constitué par le candidat, comprenant notamment le projet pédagogique et comportant le diplôme d’Etat de professeur de musique ou le diplôme universitaire de musicien intervenant dont il est titulaire, ou une équivalence à l’un de ces diplômes accordée par la commission prévue au décret du 13 février 2007 susvisé, ainsi que des titres et pièces dont il juge utile de faire état, portant sur l’une des disciplines énumérées à l’article 2 du présent décret, choisie par le candidat au moment de son inscription.

Durée : 30 mn

1 - Résultats de l’épreuve d’admission pour le concours externe

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
56	11.64	17	6.5	0

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’épreuve orale entraîne l’élimination du candidat.

B – Epreuves d’admission du concours interne et du troisième concours

Les épreuves d’admission pour le concours interne et le troisième concours se sont déroulées, au Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes, les 2 et 3 mai 2018.

Deux épreuves d’admission :

1 – Epreuve de mise en situation professionnelle

L’épreuve d’admission de mise en situation professionnelle s’est déroulée le 2 mai 2018 au Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes.

L’intitulé réglementaire de cette épreuve d’admission :

Mise en situation professionnelle sous la forme d’un cours à un ou plusieurs élèves du premier cycle ou du deuxième cycle. En particulier, pour les disciplines jazz et musiques actuelles amplifiées, le cours est donné à un groupe constitué d’au moins trois élèves.

Durée : 25 minutes dont 5 minutes d’échanges avec le jury sur la mise en situation professionnelle ; coeff 4.

Les 8 candidats admissibles convoqués à cette épreuve (6 au concours interne et 2 au 3^{ème} concours), étaient tous présents.

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Concours interne				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
6	11.54	14	10.25	0

Troisième concours				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2	9	9	9	0

2 – Epreuve d'exposé suivi d'un entretien avec le jury

L'épreuve d'admission d'exposé suivi d'un entretien avec le jury s'est déroulée le 2 mai 2018 pour le troisième concours et le 3 mai 2018 pour les candidats interne au Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes.

L'intitulé réglementaire de cette épreuve d'admission :

Cette épreuve a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité et la discipline choisies.

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3

Les 8 candidats admissibles convoqués à cette épreuve (6 au concours interne et 2 au 3^{ème} concours), étaient tous présents.

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Concours interne				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
6	12.58	14.50	8.50	0
Troisième concours				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2	8.12	9.75	6.50	0

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

C – Candidats admis

Il convient de souligner que le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves du concours interne et du troisième concours étant inférieur au nombre de places offertes à ces deux concours, le jury a ainsi modifié le nombre de places au concours externe (dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes aux 3 concours).

Ainsi le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

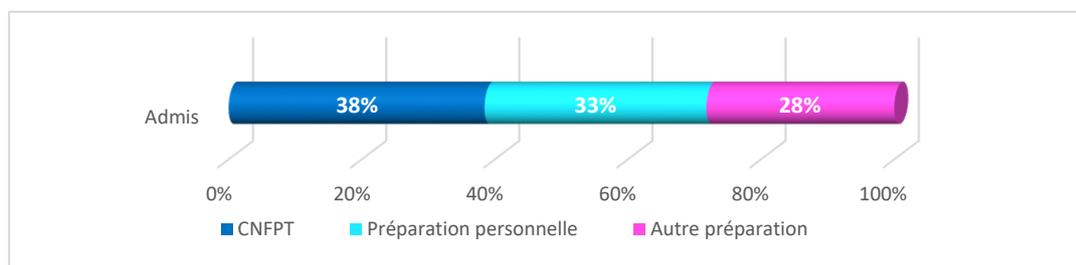
	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	56		6		2	
Nombre de postes	25		11		3	
Meilleure moyenne / 20	17		14.90		11.03	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	41		5		1	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	11.25	33	10	5	10	1

Soit 39 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 39 candidats admis :

- 13 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 33.33 %,
- 15 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 38.46 %,
- 11 sans préparation : 28.20 %.



Les 39 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour

- 15.38 % de niveau I (bac + 5),
- 56.41 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 15.38 % de niveau III (bac + 2),
- 7.69 % de niveau IV (bac),
- 2.56 % de niveau V (CAP, BEP),
- 2.56 % RED/REP

Fait à Thorigné-Fouillard, le 5 février 2019
 Brigitte MELIN
 Présidente du jury